

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2013**

PRESENTS : Mmes et M.M. ROBICHON, BOCQUIER, CHATEIGNER, PINEAU, GIRAUD, BROSSEAU, LEGE, MARY, (ROULLEAU, PENAUD à partir du point N°2)

ABSENTS : Mme et Mrs LIAIGRE, PAULEAU, BRETON (excusés), Mr BIZON

Le compte rendu de la dernière réunion n'appelle pas d'observation

VOTE DES SUBVENTIONS

Le conseil a attribué les subventions suivantes :

- CAS Monsireigne	900 €	C	- ville de Chantonnay p/le centre Médico Scol.	47 €	V
- GEC Cantine	9 500 €	O	- ecours Catholique de Vendée	31 €	S
- anfare Chavagnes-les-Redoux	183 €	F	- roix Rouge Française Unité des Herbiers	16 €	C
- ntente Pongiste Monsireigne- St Prouant pour l'achat de matériel	200 €	E	- micale des Donneurs de Sang	30 €	A
- des Sapeurs Pompiers Pouzauges	46 €	Amicale	- anque Alimentaire de Vendée	31 €	B
- (sport Adapté) les Herbiers	25 €	Mélusine	- onseil Général pour le FSL	50 €	C
- hambre des Métiers de la Vendée (2 jeunes)	50 €	C	- P85 Solidarité Paysans 85	46 €	S
- . Fam. Mouilleron-en-Pareds (2 jeunes)	50 €	M	- ss. Dép. des conjoints survivants	16 €	A
- . Fam. de Chantonnay (1 élève)	25 €	M	- rance ADOT 85 (Don d'organes)	30 €	F
- . Fam. de Vouvant (1 élève)	25 €	M	- 'UDAF 85	23 €	L
- . Fam de Pouzauges (2 élèves)	50 €	M	- lcool Assistance Croix d'Or Vendée	25 €	A
- .F.A. Nature la Roche sur Yon	25 €	C	- MAD des 3 chemins les Essarts	30 €	A
- REO St Fulgent (1 adulte)	25 €	I	- a Roche Handisport	25 €	L
- TP CFA Vendée (6 élèves)	150 €	B	- es restaurants du cœur	50 €	L
- .M.E. les Herbiers	52 €	I	- DAPEI Vendée	50 €	A
- am. Rurales les Herbiers p.transp.scolaire	50 €	F	- AUE	40 €	C

PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE MONSIREIGNE, EN CONTRAT D'ASSOCIATION

Le maire informe le conseil que l'OGEC a demandé la même somme qu'en 2012, soit 60 000 €. Après délibération, le conseil, par 9 voix et une abstention décide de verser une somme de 60 000 €, qui sera réglée en trois acomptes. Cette somme représente une participation de 697.67 € par élève pour 86 élèves domiciliés et scolarisés à Monsireigne, sur 88 inscrits à la rentrée. L'attribution de cette somme doit permettre de dégager un excédent afin de régulariser une partie du déficit de fonctionnement cumulé au cours des années antérieures.

AVENANTS AUX TRAVAUX DE LA GARDERIE

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer les avenants suivants

<u>Lot</u>	<u>Entreprise</u>	<u>Montant HT base</u>	<u>Avenants Précédents</u>	<u>Avenants</u>	<u>Nouveau montant HT</u>	<u>Variation totale</u>	<u>Commentaire</u>
1	SMCB VENDEE	81 185.68 €	/	7 669.67	88 855.35 €	+ 9.45 %	Modif. de réseaux Muret de clôture Bordures
2	MARIUZZA	49 587.41 €	/	3 143.50	52 730.91 €	+ 6.34 %	Meuble office resté en option lors du marché
5	MOREAU	40 537.68 €	/	456.31	40 993.99 €	+ 1.13 %	Eclairage extérieur Evier dans l'office

CONVENTION AVEC LE SYDEV POUR LE DEPLACEMENT D'UN LAMPADAIRE RUE DE BELLEVUE

Le Maire donne connaissance au conseil de l'étude faite par le SYDEV, pour le déplacement d'un lampadaire rue de Bellevue et la pose d'une nouvelle lanterne devant la garderie. La participation de la commune s'élève à la somme de 2 628 €. Le conseil autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DU CONSEIL GENERAL POUR L'ASSAINISSEMENT

Le Maire rappelle au conseil, que la convention avec le Département est arrivée à expiration, pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement. Une nouvelle convention pour la période 2013-2018 est proposée par le Conseil Général. Pour notre commune, le montant prévisionnel de l'assistance technique est de 322.70 €. Ce montant pourra être vu chaque année par la commission permanente du Conseil Général, selon un barème de réévaluation. Après délibération, le conseil autorise le Maire à signer la convention entre le Département et la commune.

AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA RUE DU GRAND LAY

Le Maire rappelle au conseil, la délibération prise le 25 octobre dernier, décidant, suite à l'étude diagnostic réalisée en juillet 2012, de retenir la proposition N°2 de la SICAA concernant la réhabilitation d'un tronçon de réseaux d'eaux usées, plus particulièrement dans la rue du Grand Lay. La dépose et la construction d'un réseau neuf a été estimée à 52680 € H.T. Le taux de rémunération a été fixé par la SICAA à 7.45% soit une somme de 3 924.66 € H.T. d'honoraires. Le montant forfaitaire définitif est arrêté sur la base du coût prévisionnel des travaux validé en fin d'avant-projet. Compte tenu de l'urgence de réhabiliter ponctuellement le réseau d'assainissement, suite aux conclusions de l'étude diagnostic des réseaux, non aboutie au moment de la signature du contrat de maîtrise d'œuvre et également de la demande de l'agence régionale de l'eau de réaliser des travaux significatifs pour obtenir une subvention, la commune doit regrouper les travaux de réhabilitation par degré de priorités. Le montant des travaux pour 2013 est finalement ajusté à 103 501.75 € H.T. L'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de la SICAA est modifié comme suit :

Nouveau montant prévisionnel des travaux :
103 501.75 € H.T.

Nouveau taux de rémunération = 6.70 %

Nouveau forfait provisoire de rémunération
= 6 934.62 € H.T.

Le Conseil considérant l'urgence de réaliser toute la canalisation de la rue du Grand Lay mais également de supprimer un avaloir, route de Réaumur accepte l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de la SICAA, pour un montant de 6 934.62 € H.T.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Le maire rappelle au conseil qu'il a proposé d'inscrire en 2013, Mr Didier MARY sur la liste des agents promouvables au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe. La commission Administrative Paritaire, réunie le 4 février a émis un avis favorable à cette inscription. Le Maire demande au conseil son avis pour la création du poste correspondant. Après délibération, le conseil décide d'ouvrir le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, au 1^{er} mars prochain.

FIXATION D'UN TARIF POUR DES LOCATIONS DE SALLES A BUT LUCRATIVES POUR DES ASSOCIATIONS EXTERIEURES A LA COMMUNE AYANT DES MEMBRES ADHERENTS SIRENEMONTAINS

Pour ces associations, le conseil fixe les tarifs appliqués pour les associations de la commune concernant les boums et soirées disco – repas à but lucratif avec cuisine, majorés de 50 %.

OFFRE DE PRIX POUR L'ACHAT D'UNE AUTOLAVEUSE AU FOYER RURAL

La Sté ARGOS propose à la commune la vente d'une autolaveuse d'occasion qui était mise en location, pour un montant de 2 000 € H.T. La valeur à neuf est de 5 200 € H.T.. Considérant la vétusté du matériel de la commune, le conseil accepte cet achat, qui sera inscrit au budget.

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Suite à sa délégation de pouvoir, le Maire informe le conseil qu'il a signé les devis suivants :

→ achats d'équipements – Francis GABORIAU, pour 4 233.03 € TTC,

→ logement 13 rue de Rochereau – JRV pour 1 027.20 € TTC.

→ achat de numéros de maisons et de plaques – GIROD Ouest, pour 1 072.78 € TTC

→ raccordement téléphonique de la garderie – Orange pour 243.18 € TTC,

→ raccordement électrique – ERDF pour 1 778.08 € TTC

→ Nantaise des Eaux pour la modification de branchements 137.12 € TTC

→ Lussault, pour le remplacement des kits chaîne des cloches 1 et 2 pour 476 € TTC

INFORMATIONS DIVERSES

ROTISSERIE DU BOCAGE : Le Maire informe le conseil qu'il a autorisé le rôtisserie du Bocage, à s'installer tous les jeudis, sur la Place du Doué Giraud, pour la vente de charcuterie artisanale, de poulets rôtis, plats cuisinés...

RYTHMES SCOLAIRES : Le Maire informe le conseil, que l'ensemble des maires du canton ont consigné une lettre transmise au Président du Conseil Général, pour l'informer de leur volonté de reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 l'application de la réforme scolaire, notamment pour le transport scolaire. Cette réforme consiste à créer une demi-journée de scolarité supplémentaire dans l'enseignement du premier degré. Les 24 heures d'enseignement par semaine seraient réparties sur quatre journées ½ au lieu de quatre actuellement.

Pour ce qui concerne Monsireigne, qui ne possède qu'une école privée, le conseil n'a pas à prendre de décision. Elle revient à l'UDOGEC.

La prochaine réunion du conseil a été fixée au 26 mars.

Le MAIRE
Henri ROBICHON